

[Texte]

in the matter and not be criticized. I think the idea of getting into the joint custody, leaving out all these high-priced lawyers who are there to do the act to earn their living . . .

• 1730

I think these things should be treated on a much more consultative basis, probably handled through the social services via skilled individuals who are trained in such situations, who have experience in this. It would teach the parents how to act like two adults for the benefit of the children if they really love them. I think this is generally the objective of it. Obviously, if the husband and wife come to fighting and separating the children should not suffer, but there are obviously lots of situations addressed today in which children and women are obviously suffering. Why is it? The father feels he is being screwed by the society, screwed by the system.

I think that is basically it. As I say, I do apologize that we do not have it a bit more organized. Maybe if we could get ourselves organized over the next period of time, we would certainly present a more formal brief to you. But I understand the Moncton organization . . . Incidentally, I understand they have about 70 members now. They have been organized only since July, and they had a meeting last weekend which 35 people from across the province attended. They are going to be making a brief—and no doubt a very strong brief—to you people in Fredericton, and without even seeing the brief, I think we would be prepared to second it immediately.

The Vice-Chairman (Mrs. Browes): Thank you, Mr. Crosson. The committee first heard your sentiments expressed some three months ago when we were in Montreal, and so we appreciate your being here today. The committee will be meeting as a group in about three weeks to discuss all recommendations, so if there is something you wish to put down in written form which the committee could review, we would be prepared to review that.

We will now go to the questions. Mr. Tremblay, please.

M. Tremblay (Lotbinière): Merci, madame la présidente.

D'abord je vous félicite pour votre courage en partie . . . Effectivement, nous avons déjà entendu le point de vue que vous venez d'émettre; je pense que c'est important. Je suis content de nous faire rappeler également ou de nous faire savoir aussi qu'éventuellement nous aurons d'autres représentations à cet effet. Vous allez quand même convenir que si nous en sommes arrivés à une telle situation, bien que vous n'ayez pas déposé de chiffres, que tous et chacun d'entre nous connaissons très bien la situation en général. C'est une situation de fait. C'est peut-être le juste retour des choses, à un moment donné, qui fait que vous soyez devant nous aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas le but de mon propos de chercher qui est coupable ou pas, au contraire, mais je connais mal la situation provinciale au plan de l'aide sociale. Vous avez

[Traduction]

égal à dire en la matière et ne pas être critiqués. Je crois que l'idée d'avoir la garde conjointe, d'éliminer tous ces avocats chèrement payés qui agissent de cette façon pour gagner leur vie . . .

Je crois que ces problèmes devraient être abordés davantage à partir de consultations, peut-être traités par des services sociaux, notamment des personnes compétentes formées pour ce genre de situation, qui ont l'expérience de ce genre de problèmes. Ils montreraient aux parents comment agir comme deux adultes au profit des enfants s'ils les aiment vraiment. Je crois que c'est en gros l'objectif de cela. De toute évidence, si le mari et la femme se disputent et se séparent, les enfants ne devraient pas en souffrir, mais il existe de toute évidence un bon nombre de situations dont les enfants et les femmes souffrent. Pourquoi en est-il ainsi? Le père a l'impression d'être baisé par la société, baisé par le système.

Je crois que c'est essentiellement ça. Comme je l'ai dit, je m'excuse de ne pas être un peu mieux organisé. Peut-être si nous pouvions nous organiser bientôt, nous vous présenterions certainement un mémoire plus officiel. Mais l'on m'a dit que l'organisation de Moncton . . . ah oui, l'on m'a dit qu'ils avaient environ 70 membres actuellement. Ils forment un groupe seulement depuis juillet, ils ont organisé une réunion la fin de semaine dernière où 35 personnes de tous les coins de la province se sont rendues. Ils vont présenter un mémoire—et sans aucun doute un mémoire longuement préparé—à vous à Fredericton; sans même voir ce mémoire, je pense que nous devrions être prêts à l'appuyer immédiatement.

La vice-présidente (Mme Browes): Merci, monsieur Crosson. Le Comité vous a déjà entendu exprimer votre opinion il y a environ trois mois lorsque nous sommes allés à Montréal et nous apprécions donc que vous soyez ici aujourd'hui. Le Comité se réunira dans environ trois semaines pour discuter de toutes les recommandations; s'il y a quelque chose que vous aimeriez consigner par écrit afin que le Comité puisse l'examiner, nous serions prêts à le faire.

Nous allons passer maintenant aux questions. Monsieur Tremblay, s'il vous plaît.

Mr. Tremblay (Lotbinière): Thank you, Madam Chairman.

First, I would like to congratulate you for your courage, in part . . . We have heard your point of view before and I think it is important. I am glad that you are also reminding us, or telling us, that we will be presented with another brief. You must nevertheless admit that we have been able to reach this point, even though you have not presented us with any statistics, because each and everyone of us is familiar with the general situation. It is a known fact. It is perhaps justice that you are here before us today.

Nevertheless, it is not my aim to decide whether one is guilty or not; I am not very familiar about the provincial situation in terms of social aid. You have mentioned recom-